



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

2 MAI 1991

PROJET DE DECRET

DETERMINANT LE JOUR DE FETE ET LES EMBLEMES
PROPRES A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. Y. DE SENY ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 193 (1990-1991) n°s 1 et 2.

Annexe 2 (visée à l'article 3 du projet)

Dans l'annexe 2 du projet original, placer la couronne de Belgique dans la légende entre les mots « Belgique » et « Communauté ».

Justification

Jusqu'à preuve du contraire, la Communauté française fait partie intégrante du royaume de Belgique.

En conséquence de quoi, il convient d'en revenir au projet initial proposé par l'Exécutif de la Communauté où le texte laisse un espace libre au sommet du sigle et non à sa base, de manière à pouvoir y insérer la couronne de Belgique, laquelle trouvera une place particulièrement bien adaptée entre les mots « Belgique » et « Communauté ».

Du reste, cet ajout répond aux suggestions de la Commission d'Héraldique et a été adopté par la Communauté germanophone de Belgique.

Y. DE SENY.
J. MICHEL.
A. DE DECKER.